



AVIS

Signature et approbation traité international

**Avant-projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord de
Coopération en matière de Partenariat et de Développement
entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et
la République islamique d'Afghanistan, d'autre part, fait à
Munich le 18 février 2017**

22 février 2018

Demandeur	Ministre Guy Vanhengel
Demande reçue le	12 janvier 2018
Demande traitée par	Assemblée plénière
Avis rendu par l'Assemblée plénière le	22 février 2018

Préambule

Le présent avant-projet d'ordonnance porte assentiment à l'Accord de Coopération en matière de Partenariat et de Développement entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République islamique d'Afghanistan, d'autre part, fait à Munich le 18 février 2017.

Cet Accord est le premier lien contractuel juridiquement contraignant établi entre l'UE et l'Afghanistan. Il établit entre les deux parties un partenariat qui vise à renforcer le dialogue et la coopération afin de réaliser les objectifs suivants :

- le soutien à la paix et à la sécurité en Afghanistan et dans la région ;
- le soutien au développement durable, à un environnement stable et démocratique et à l'intégration de l'Afghanistan dans l'économie mondiale ;
- la mise en place d'un dialogue régulier sur les questions politiques ;
- la promotion de la coopération au développement ;
- le développement du commerce et des investissements entre les deux parties ;
- la promotion du dialogue et de la coopération dans un éventail de secteurs spécifiques d'intérêt mutuel ;
- une meilleure coordination entre les parties concernant les enjeux mondiaux.

L'Accord vise également à soutenir le développement des institutions afghanes.

Avis

Le Conseil ne formule pas de remarque quant au présent avant-projet d'ordonnance.

*
* *